

Nous, Maire de la Commune de Haveluy ;
Vu les pouvoirs de Police du Maire ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L2212-2 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral, N° 2026-06-23-00002 du 23 juin 2026,
Considérant le passage en vigilance rouge canicule dans le département du Nord ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Au regard de l'évolution des conditions météorologiques et de l'augmentation des températures, les bâtiments sportifs seront fermés du mercredi 24 juin 2026 à 12 heures au samedi 27 juin 2026 à minuit.

Sont concernés :

- Le stade municipal, rue Adolphe Marissel 59255 HAVELUY,
- Le Complexe sportif, Henri Martel et ses fils, rue Henri Durre 59255 HAVELUY,
- La salle Pantano, rue Adolphe Marissel 59255 HAVELUY,
- Le boulodrome, rue Henri Blot 59255 HAVELUY

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet, Préfecture du Nord ;
- Monsieur le Directeur Général des services de la ville de Haveluy ;
- Aux présidents des associations sportives ;

Fait à Haveluy, le 24 Juin 2026



Le Maire,

Jean-Paul Ryckelynck
Jean-Paul RYCKELYNCK